



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 50 - JUILLET 2012**

# SOMMAIRE

## **Préfecture de l'Hérault**

Arrêté N °2012191-0002 - Suppléance du secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de l'Hérault le 12 juillet 2012 .....	1
---	---



## **ARRÊTÉ N° 2012 – I –1536**

### **SUPLÉANCE DU SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT (article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004)**

#### **LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

VU la loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45 ;

VU le décret du 8 décembre 2011 nommant M. Nicolas de MAISTRE, administrateur civil hors classe en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de BEZIERS ;

VU le décret du 4 janvier 2012 nommant M. Alain ROUSSEAU, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

VU le décret du 31 mai 2012 portant nomination de M. Claude BALAND, préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault en qualité de directeur général de la police nationale ;

VU le décret du 5 juillet 2012 portant nomination de M. Thierry LATASTE, préfet hors cadre, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ;

VU la circulaire ministérielle NOR/INTA0400072C du 10 juin 2004 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

VU la circulaire du premier ministre du 16 juin 2004 relative à l'application du décret n° 2004-374 du 29 avril susvisé ;

VU la circulaire NOR/INTA0500075C du 24 août 2005 relative à la suppléance des fonctions préfectorales ;

VU la circulaire 110110 du 24 juin 2011 relative aux règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

**Considérant** qu'en application de l'article 45 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault assure l'administration de l'Etat dans le département, à compter du lundi 4 juin 2012, jusqu'à la prise effective des fonctions de M. Thierry LATASTE, préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

**Considérant** qu'en l'absence de M. Alain ROUSSEAU, secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de l'Hérault, **le jeudi 12 juillet 2012**, il y a lieu d'organiser sa suppléance par application des dispositions prévues à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Nicolas de MAISTRE, sous-préfet de l'arrondissement de BEZIERS, est chargé d'assurer la suppléance de M. Alain ROUSSEAU, secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de l'Hérault, **le jeudi 12 juillet 2012**.

**Article 2** : Le sous-préfet de Béziers, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 9 juillet 2012

Le secrétaire général chargé de  
l'administration de l'Etat dans le  
département de l'Hérault,

**Alain ROUSSEAU**